

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr. Borhene CHEBBI et Mr Chiheb GHANMI.

Amen Bank
Bilan consolidé
arrêté au 31/12/2025

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2025	31/12/2024
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	702 754	612 472
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	561 915	479 405
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	8 198 132	7 299 399
AC4	Portefeuille-titres commercial	(1-4)	165 977	153 954
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5)	2 626 966	2 258 300
	Titres mis en équivalence	(1-5)	125 965	245 638
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	617 619	473 091
AC7	Autres actifs	(1-7)	324 419	258 517
Total actifs			13 323 747	11 780 776
PA1	Banque Centrale et CCP	(2-1)	712 024	780 519
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	1 084 132	473 999
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	8 446 683	7 795 696
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	713 633	703 368
PA5	Autres passifs	(2-5)	468 567	318 703
Total passifs			11 425 039	10 072 285
Intérêts minoritaires		(3)	63 345	4 750
CP1	Capital		174 600	174 600
CP2	Réserves		1 395 500	1 285 179
CP4	Autres capitaux propres		423	416
CP5	Résultats reportés		4	1
CP6	Résultat de l'exercice		264 836	243 545
Total capitaux propres			1 835 363	1 703 741
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			13 323 747	11 780 776

Amen Bank

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2025

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2025	31/12/2024
Passifs éventuels				
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	754 264	735 886
HB02	Crédits documentaires	(5-2)	659 790	558 128
HB03	Actifs donnés en garantie	(5-3)	708 921	767 945
Total passifs éventuels			2 122 975	2 061 959
Engagements donnés				
		(5-4)		
HB04	Engagements de financement donnés		1 649 928	1 392 815
HB05	Engagements sur titres		7 152	14 100
Total engagements donnés			1 657 080	1 406 915
Engagements reçus				
HB06	Engagements de financement reçus	(5-5)	70 431	-
HB07	Garanties reçues	(5-6)	3 782 529	3 849 847

Amen Bank

Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2025	Du 1er Janv au 31 dec 2024
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1) 829 823	819 106
PR2	Commissions (en produits)	(6-2) 198 968	154 750
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3) 67 689	36 851
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4) 222 914	188 701
Total produits d'exploitation Bancaire		1 319 394	1 199 408
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5) (645 577)	(620 317)
CH2	Commissions encourues	(22 212)	(16 431)
Total charges d'exploitation Bancaire		(667 789)	(636 748)
Produits nets Bancaires		651 605	562 660
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6) (78 157)	(80 282)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7) 5 508	974
PR7	Autres produits d'exploitation	(156)	1 557
CH6	Frais de personnel	(6-8) (187 263)	(164 681)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8) (73 410)	(59 007)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8) (15 064)	(9 801)
Résultat d'exploitation		303 063	251 420
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	13 930	31 108
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9) (1 001)	(4 869)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10) (38 178)	(30 869)
Résultat des activités ordinaires		277 814	246 790
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11) (1 905)	(2 442)
Résultat net consolidé		275 909	244 348
	Part du résultat revenant aux minoritaires	11 073	803
Résultat net part du groupe		264 836	243 545
Résultat de base par action (en dinars)		(6-12) 7,584	6,974
Résultat dilué par action (en dinars)		(6-12) 7,584	6,974

Amen Bank

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		1 097 926	1 001 632
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(662 001)	(638 648)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		110 726	(74 896)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(437 337)	(165 645)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		642 880	363 494
Titres de placement		5 437	(91 856)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(205 982)	(225 045)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(83 171)	(81 196)
Impôts sur les bénéfices		(36 736)	(24 532)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		431 742	63 308
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		242 381	148 943
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(406 720)	(217 773)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(50 948)	(30 399)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(215 287)	(99 229)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'emprunts		160 000	-
Remboursement d'emprunts		(98 355)	(115 489)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(51 379)	(47 882)
Dividendes versés		(111 408)	(86 386)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(60)	(1 762)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(101 202)	(251 519)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(8 553)	932
Incidence des reclassements et de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		115 798	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		222 500	(286 508)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(362 079)	(75 571)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(139 581)	(362 079)

Amen Bank

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2025

1-REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2025.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

Dans certains cas, en raison du décalage entre les calendriers d'arrêtés des états financiers individuels des entités consolidées et celui des comptes consolidés de la Banque, et en l'absence des rapports certifiés des commissaires aux comptes, les travaux de consolidation sont réalisés sur la base d'informations financières validées par les directions des entités concernées.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère: AMEN BANK
- Les filiales: les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées: les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Au 31/12/2025, la banque n'est pas exposée à des éventualités et des engagements d'une entreprise associée.

Pour certaines sociétés incluses dans le périmètre, bien que la participation directe et indirecte de la banque soit inférieure au seuil de 20 % des droits de vote, celles-ci sont classées en tant qu'entreprises associées, puisque la banque exerce une influence notable effective, et ce en raison de sa représentation aux conseils d'administration desdites sociétés et une participation au processus d'élaboration de leurs politiques.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
SMART RECOVERY	Filiale	IG	96,67%	96,26%	Tunisie
FIRST PAY	Filiale	IG	99,89%	99,89%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Filiale	IG	58,11%	70,21%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	37,61%	37,61%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,53%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,53%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	36,38%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	9,65%	9,65%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,14%	0,14%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,12%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	13,76%	13,76%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	18,33%	18,33%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

La renonciation de TLF aux actions MLA en portage et la présence renforcée d'AMEN BANK dans le conseil d'administration de ladite société, conjuguées à l'exercice effectif de son pouvoir d'orienter et d'imposer les décisions stratégiques, financières et opérationnelles de la société MAGHREB LEASING ALGERIE, a conduit à concrétiser le contrôle exclusif.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

- Société mère

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 6 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 6 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 6 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

- **Filiale (Maghreb Leasing Algérie)**

Les provisions sont constituées conformément au règlement BA N° 14-03 du 16 février 2014 relatif aux classements et provisionnements des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers.

Une créance est considérée comme étant douteuse dès qu'elle est en impayée depuis plus de 90 jours. Dans ce cas, la totalité des créances détenues sur le client concerné sont considérées comme douteuses et font l'objet, après déduction des garanties financières et 50% des garanties hypothécaires, d'une provision à hauteur de :

- 20% si la créance est impayée entre 90 et 179 jours. Cette créance est qualifiée de « créance à problème potentiel » ;
- 50% si la créance est impayée entre 180 et 360 jours. Cette créance est qualifiée de « créance très risquée» ;
- 100% si la créance est impayée depuis plus d'une année. Cette créance est qualifiée de « créance compromise ».

Après l'expiration d'un délai de cinq (5) années à compter de la date de leur premier déclassement, les créances couvertes par des garanties réelles sont provisionnées en totalité sans déduction de ces garanties

Fonds pour risques bancaires généraux FRBG :

La société constitue, conformément à la réglementation en vigueur, une provision pour risques bancaires généraux et ce en application des dispositions du règlement N° 14-03 du 16 février 2014 de la Banque d'Algérie dans son article N° 09.

Cette provision est constituée sur les créances courantes, elle est dotée à :

- 1% à la première année d'encours,
- 2% après clôture de deux (2) années d'encours
- 3% après clôture de trois (3) années d'encours;

Elle cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un taux de 3%.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.1.5 Comptabilisation des revenus de Leasing

Les produits sont constitués principalement par les :

- Intérêts sur créances de Crédit-bail ;
- Intérêts intercalaires ;
- Intérêts de retard ;
- Plus-values de cession ;
- Loyers du leasing opérationnel ;
- Les frais dossiers.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de chaque période comptable, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Par ailleurs, et en application des dispositions du règlement n°11-05 du 28 juin 2011 portant traitement comptable des intérêts non recouverts, d'une part, et de l'instruction n°03-2011 du 20 septembre 2011 portant états comptables périodiques des banques et établissements financiers, d'autre part, les intérêts facturés mais non recouverts sont comptabilisés dans un compte « d'Intérêts réservés ».

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. À la clôture de chaque période, les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus ainsi que les autres produits non encaissés sont déduits des revenus et inscrits au bilan en tant que produits réservés.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011 :

5.2.1 Provisions collectives :

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation nette de 4 566 mDT.

Par ailleurs, la banque a procédé à la constatation d'une dotation nette forfaitaire de l'ordre de 4 000 mDT pour porter le stock de provision forfaitaire à 9 000 mDT à fin 2025. Ainsi le stock total de la provision collective est passé de 179 394 mDT à fin 2025 à 187 960 mDT au 31/12/2025.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 172 450 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique

.Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 du circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater du circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan ; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2025 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2025 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2025. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2025.

5.12 Charge d'impôt

En 2025, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, ont été élaborés conformément au plan de comptes bancaire algérien dont la nomenclature est annexée au Règlement N° 09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaire et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers, d'une part, au règlement n°09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers.

Les états financiers ont fait l'objet de retraitements dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables. En effet, l'activité de location longue durée, considérée comme une activité principale.

À ce titre, certaines rubriques ont fait l'objet de reclassements : les charges générales ainsi que les dotations aux amortissements ont été reclassées des rubriques "autres charges d'exploitation" et "dotations aux amortissements" vers les commissions (en produits), déduction faite des Produits locatifs.

7.1.1 Retraitement de présentation relatif à l'activité de location longue durée (LLD)

Dans le cadre de l'élaboration des états financiers consolidés, des retraitements de présentation ont été effectués pour les opérations liées à l'activité de location longue durée (LLD), afin d'assurer une meilleure lisibilité et homogénéité de l'information financière au niveau du Groupe. Ainsi, les produits et les charges afférents à cette activité ont été présentés au niveau de la rubrique PR 02.

Par ailleurs, les charges liées à l'activité LLD comprennent notamment :

- Les frais d'entretien et de réparation des biens mis en location ;
- ainsi que les dotations aux amortissements relatives à ces mêmes actifs.

Ce retraitement, opéré exclusivement à des fins de présentation, est sans impact sur le résultat net consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe;
- Des commissions entre sociétés du groupe;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank
- Des cessions internes;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

7.3 Faits saillants de l'exercice

Il convient de préciser que, suite au dénouement définitif de la convention de portage portant sur 590 957 actions de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), conférant à AMEN BANK la pleine propriété économique (usufruit) desdites actions, le Groupe a procédé à un changement de la méthode de consolidation de la société MLA, passant de la mise en équivalence à l'intégration globale en raison du changement de la situation de la société MLA de société mise en équivalence à filiale. Ce changement a eu un impact sur certaines rubriques de l'état de résultat consolidé notamment le produit net bancaire sans pour autant impacter le résultat net part du Groupe.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2025 un montant de 702 754 mDT contre 612 472 mDT au 31.12.2024 et se compose comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	97 141	53 780	43 361	81%
BCT, CCP & TGT	605 613	558 692	46 921	8%
Total	702 754	612 472	90 282	15%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	97 142	53 781	43 361	81%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(1)	-	0%
Sous Total (1)	97 141	53 780	43 361	81%
BCT	605 738	558 816	46 922	8%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	605 553	558 631	46 922	8%
CCP	63	64	(1)	(2%)
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	-
Sous Total (3)	60	61	(1)	(2%)
Total	702 754	612 472	90 282	15%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 561 915 mDT contre 479 405 mDT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	111 420	102 596	8 824	9%
Prêts aux établissements bancaires	63 507	173 264	(109 757)	(63%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	84	48	36	75%
Total créances sur établissements bancaires	175 011	275 908	(100 897)	(37%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	161 902	1 727	160 175	9275 %
Prêts aux établissements financiers	222 381	199 225	23 156	12%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 621	2 546	75	3%
Total créances sur établissements financiers	386 904	203 498	183 406	90%

Total	561 915	479 405	82 510	17%
--------------	----------------	----------------	---------------	------------

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2025 et 2024 se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 142 026	1 161 131	(19 105)	(2%)
Comptes débiteurs à la clientèle	1 111 803	1 121 017	(9 214)	(1%)
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	30 223	40 114	(9 891)	(25%)
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	6 752 125	5 788 262	963 863	17%
Autres concours à la clientèle en dinars	6 204 156	5 118 110	1 086 046	21%
Autres concours à la clientèle en devises	547 969	670 152	(122 183)	(18%)
Crédits sur ressources spéciales	303 981	350 006	(46 025)	(13%)
Créances sur ressources budgétaires	127 510	137 434	(9 924)	(7%)
Créances sur ressources extérieures	176 471	212 572	(36 101)	(17%)
Total	8 198 132	7 299 399	898 733	12%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2025 un solde de 165 977 mDT contre un solde de 153 954 mDT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Titres de transaction	38 101	32 108	5 993	19%
Bons de trésors	37 395	32 108	5 287	16%
Créances rattachées	706	-	706	100%
Titres de placement	127 876	121 846	6 030	5%
Titres à revenu fixe	104 647	98 302	6 345	6%
Bons de trésors	99 610	98 242	1 368	1%
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	5 037	60	4 977	8295%
Titres à revenu variable	23 229	23 544	(315)	(1%)
Actions cotées	26 155	26 932	(777)	(3%)
Provision pour moins-value latente des actions	(2 926)	(3 388)	462	(14%)
Total	165 977	153 954	12 023	8%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2025 un solde de 2 626 966 mDT contre 2 258 300 mDT au 31.12.2024. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Titres d'investissement	1 892 256	1 560 308	331 948	21%
Titres de participation	82 376	84 322	(1 946)	(2%)
Participations avec convention en rétrocession (*)	652 334	613 670	38 664	6%
Total	2 626 966	2 258 300	368 666	16%

Les participations avec convention en rétrocession sont présentées après l'élimination de l'encours brut donné en gestion à la SICAR AMEN de 550 048 mDT.

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 125 965 mDT au 31.12.2025 contre un solde de 245 638 mDT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
MLA	-	139 874
TUNISIE LEASING & FACTORING	67 271	53 506
AMEN SANTE	7 305	6 827
TLG Finance	6 457	4 183
HAYETT	15 278	14 221
EL IMRANE	1 114	1 191
TUNINVEST INNOVATION SICAR	404	397
EL KAWARIS	774	832
TUNISYS	1 130	1 071
AMEN ALLIANCE SICAV	8 230	8 519
SUNAGRI	151	151
AMEN PREMIERE	77	75
SICAV AMEN	6 534	3 831
COMAR COTE D'IVOIRE	7 510	7 291
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 730	3 669
Total	125 965	245 638

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2025 un solde de 617 619 mDT contre un solde de 473 091 mDT au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Immobilisations incorporelles	19 244	11 062	8 182	74%
Immobilisations incorporelles	38 566	19 355	19 211	99%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(19 138)	(8 109)	(11 029)	136%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	591 488	454 991	136 497	30%
Immobilisations corporelles	770 772	563 594	207 178	37%
Amortissement des immobilisations corporelles	(179 087)	(108 406)	(70 681)	65%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	6 887	7 038	(151)	(2%)

Immobilisations encours	6 887	7 038	(151)	(2%)
Total	617 619	473 091	144 528	31%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2025 accuse un solde net de 10 195 mDT contre 6 477 mDT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2024	Intégration GW sur acquisition 2025	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2025	Amort cumulé au 31/12/2024	Dotation au 31/12/2025	Amort cumulé au 31/12/2025	VCN au 31/12/2024	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2025
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	2 953	-	-	2 953	(2 953)	-	(2 953)	-	-	-
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(120)	(13)	(133)	136	-	123
Goodwill AMEN SANTE	401	-	-	401	(401)	-	(401)	-	-	-
Goodwill MAGHREB LEASING ALGERIE	3 006	4 064	-	7 070	3 335	(333)	3 002	6 341	-	10 072
Total	6 616	4 064	-	10 680	(139)	(346)	(485)	6 477	-	10 195

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2025										
Description	Valeur Brute au 31/12/2024 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2025 consolidée	Amort / Provision Cumul au 31/12/2024 consolidée	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2025 consolidée	VCN au 31/12/2025 consolidée	
1) Immobilisation Incorporelles	19 355	8 359	10 851	38 565	(8 293)	(1 941)	(9 089)	(19 323)	19 242	
Goodwill	6 616	4 064	-	10 680	(139)	(346)	-	(485)	10 195	
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-	
Logiciels	11 587	4 295	10 851	26 733	(7 028)	(1 585)	(9 088)	(17 701)	9 032	
Droit au bail	965	-	-	965	(940)	(10)	-	(950)	15	
Autres immobilisations incorporelles	3	-	-	3	(2)	-	(1)	(3)	-	
2) Immobilisations Corporelles	563 594	68 361	138 818	770 773	(108 603)	(27 135)	(43 545)	(179 283)	591 490	
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>164 098</u>	<u>2 484</u>	<u>33 838</u>	<u>200 420</u>	<u>(55 593)</u>	<u>(5 742)</u>	<u>(6 691)</u>	<u>(68 026)</u>	<u>132 394</u>	
Terrains d'exploitation	42 276	-	-	42 276	-	-	-	-	42 276	
Bâtiments	79 730	-	26 586	106 316	(25 234)	(2 881)	(3 467)	(31 582)	74 734	
Aménagements de batiments	42 092	2 484	7 252	51 828	(30 359)	(2 861)	(3 224)	(36 444)	15 384	
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>337 663</u>	<u>43 281</u>	<u>(16 716)</u>	<u>364 228</u>	<u>(6 943)</u>	<u>(230)</u>	<u>-</u>	<u>(7 173)</u>	<u>357 055</u>	
Bâtiments	337 663	43 281	(16 716)	364 228	(6 943)	(230)	-	(7 173)	357 055	
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>12 132</u>	<u>595</u>	<u>651</u>	<u>13 378</u>	<u>(9 313)</u>	<u>(1 191)</u>	<u>(215)</u>	<u>(10 719)</u>	<u>2 659</u>	
<u>Matériels de transport</u>	<u>6 972</u>	<u>406</u>	<u>(428)</u>	<u>6 950</u>	<u>(3 820)</u>	<u>(1 436)</u>	<u>1 171</u>	<u>(4 085)</u>	<u>2 864</u>	
<u>Matériels de transport LLD (*)</u>		<u>17 538</u>	<u>112 757</u>	<u>130 294</u>	<u>-</u>	<u>(14 712)</u>	<u>(32 400)</u>	<u>(47 112)</u>	<u>83 183</u>	
<u>Matériels informatique</u>	<u>20 189</u>	<u>1 472</u>	<u>5 082</u>	<u>26 743</u>	<u>(15 278)</u>	<u>(1 773)</u>	<u>(3 208)</u>	<u>(20 259)</u>	<u>6 484</u>	
<u>Machines DAB</u>	<u>10 452</u>	<u>886</u>		<u>11 338</u>	<u>(7 879)</u>	<u>(400)</u>	<u>-</u>	<u>(8 279)</u>	<u>3 059</u>	
<u>Coffres forts</u>	<u>2 630</u>	<u>20</u>	<u>15</u>	<u>2 665</u>	<u>(2 114)</u>	<u>(53)</u>	<u>(1)</u>	<u>(2 168)</u>	<u>497</u>	
<u>Autres immobilisations</u>	<u>9 458</u>	<u>1 679</u>	<u>3 620</u>	<u>14 757</u>	<u>(7 664)</u>	<u>(1 598)</u>	<u>(2 201)</u>	<u>(11 463)</u>	<u>3 294</u>	
3) Immobilisations encours	7 038	4 023	(4 174)	6 887	-	-	-	-	6 887	
Immobilisations corporelles encours	4 388	2 775	(1 917)	5 246	-	-	-	-	5 246	
Immobilisations incorporelles encours	2 650	1 248	(2 257)	1 641	-	-	-	-	1 641	

Total	589 987	80 743	145 495	816 225	(116 896)	(29 076)	(52 634)	(198 606)	617 619
-------	---------	--------	---------	---------	-----------	----------	----------	-----------	---------

(*) 7.1.1 Retraitement de présentation relatif à l'activité de location longue durée (LLD)

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2025 un montant de 324 419 mDT contre un montant de 258 517 mDT 31.12.2024 et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	41 580	40 502	1 078	3%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>38 482</u>	<u>39 045</u>	<u>(563)</u>	<u>(1%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	(10)	3 651	(3 661)	(100%)
Comptes d'attente de la compensation	2 843	15 266	(12 423)	(81%)
Autres comptes d'attente	35 649	20 128	15 521	77%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>3 098</u>	<u>1 457</u>	<u>1 641</u>	<u>113%</u>
Autres	282 839	218 015	64 824	30%
Stock en matières, fournitures et timbres	766	229	537	234%
Etat, impôts et taxes	90 770	39 037	51 733	133%
Allocation familiales	440	489	(49)	(10%)
Dépôts et cautionnements	357	306	51	17%
Opérations avec le personnel	121 120	121 986	(866)	(1%)
Débiteurs divers	24 817	29 126	(4 309)	(15%)
Charges à répartir	1 921	0	1 921	100%
Créances sur l'Etat	577	318	259	81%
Autres	22 297	6 972	15 325	220%
Actif d'impôt différé	19 774	19 552	222	1%
Total	324 419	258 517	65 902	25%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(3 718)	(9 710)	5 992	(62%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(2 559)	(4 835)	2 276	(47%)
Provisions sur compte d'attente de la compensation	-	(3 604)	3 604	(100%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 159)	(1 271)	112	(9%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 007)	(17 097)	90	(1%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 658)	(1 740)	82	(5%)
Provisions sur autres comptes	(14 657)	(14 665)	8	(0%)
Total	(20 725)	(26 807)	6 082	(23%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2025, cette rubrique accuse un solde de 712 024 mDT enregistrant ainsi une baisse de (68 495) mDT par rapport au 31.12.2024.

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	55 888	15 759	40 129	255%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	656 000	762 000	(106 000)	(14%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	136	2 760	(2 624)	(95%)
Total	712 024	780 519	(68 495)	(9%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2025 un solde de 1 084 132 mDT contre un solde de 473 999 mDT au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 082 051	462 410	619 641	134%
Avoirs sur établissements bancaires	93 368	191 872	(98 504)	(51%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	988 683	270 538	718 145	265%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 081	11 589	(9 508)	(82%)
Avoirs sur établissements financiers	2 048	11 573	(9 525)	(82%)
Emprunts auprès des établissements financiers	33	16	17	106%
Total	1 084 132	473 999	610 133	129%

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2025 un solde de 8 446 683 mDT contre un solde de 7 795 696 mDT au 31.12.2024 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Dépôts à vue	2 535 965	2 440 246	95 719	4%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 682 451	5 222 370	460 081	9%
<u>Epargne</u>	<u>2 891 607</u>	<u>2 627 583</u>	<u>264 024</u>	<u>10%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 790 844</u>	<u>2 594 787</u>	<u>196 057</u>	<u>8%</u>
Dépôts à terme en dinars	2 504 685	2 344 183	160 502	7%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	30 146	19 726	10 420	53%
Dépôts à terme en devises	254 585	228 671	25 914	11%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 428	2 207	(779)	(35%)
Autres sommes dues à la clientèle	228 267	133 080	95 187	72%
Total	8 446 683	7 795 696	650 987	8%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 713 633 mDT contre 703 368 mDT au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Emprunts matérialisés	376 394	314 750	61 644	20%
Ressources spéciales	337 239	388 618	(51 379)	(13%)
Total	713 633	703 368	10 265	1%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2025 et au 31.12.2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Emprunts matérialisés	363 892	290 082	73 810	25%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	12 502	24 668	(12 166)	(49%)
Total	376 394	314 750	61 644	20%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2025 et au 31.12.2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Ressources budgétaires	58 748	69 844	(11 096)	(16%)
Ressources extérieures	278 491	318 774	(40 283)	(13%)
Total	337 239	388 618	(51 379)	(13%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2025 et au 31.12.2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	29 828	8 718	21 110	242%
Provisions sur engagements par signature	4 076	2 766	1 310	47%
Autres provisions pour passifs et charges	25 752	5 952	19 800	333%
Comptes d'attente et de régularisation	438 739	309 985	128 754	42%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>31 264</u>	<u>14 698</u>	<u>16 566</u>	<u>113%</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>171 383</u>	<u>229 961</u>	<u>(58 578)</u>	<u>(25%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	49 084	130 101	(81 017)	(62%)
Dépôts du personnel	9 535	8 788	747	9%
Charges à payer	112 764	91 072	21 692	24%
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>128 261</u>	<u>58 642</u>	<u>69 619</u>	<u>119%</u>
<u>Autres</u>	<u>107 831</u>	<u>6 684</u>	<u>101 147</u>	<u>1513%</u>
Total autres passifs	468 567	318 703	149 864	47%

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	104	114
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	2	(5)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 651	1 761
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	844	528
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	873	639
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	(47)	29
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	8	8
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	6	3
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	(189)	40
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	18	7
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 586	1 379
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	593	246
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	5	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	1	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	15	(2)
Intérêts minoritaires dans le résultat de SMART RECOVERY	1	(6)
Intérêts minoritaires dans les réserves de FIRST PAY	5	5
Intérêts minoritaires dans le résultat de FIRST PAY	(1)	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de MLA	48 214	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de MLA	9 656	-
Total	63 345	4 750

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 174 600 mDT composé de 34 920 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2025	CP au 31/12/2024	Observation
Amen Bank	Capital	174 600	174 600	
	Réserves	1 342 033	1 223 617	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	4	1	
	Résultat	216 279	206 803	
	Total	1 733 338	1 605 444	
SICAR AMEN	Réserves	10 870	11 907	
	Résultat	6 309	3 946	
	Total	17 179	15 853	
LE RECOUVREMENT	Réserves	6 481	6 159	
	Résultat	5 203	2 170	
	Total	11 684	8 329	
AMEN PROJECT	Réserves	(9)	3	
	Résultat	2	(5)	
	Total	(7)	(3)	
SOGEREC	Réserves	413	868	
	Résultat	(29)	(455)	
	Total	384	413	
AMEN CAPITAL	Réserves	706	435	
	Résultat	(54)	34	
	Total	652	469	
GEST IMMO	Réserves	1 713	1 105	
	Résultat	375	21	
	Total	2 088	1 127	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	(219)	46	
	Résultat	21	8	
	Total	(198)	55	
AMEN INVEST	Réserves	1 242	884	
	Résultat	1 023	425	
	Total	2 265	1 309	
SMART RECOVERY	Réserves	(463)	(315)	
	Résultat	33	(149)	
	Total	(430)	(463)	
TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	41 913	33 932	
	Résultat	7 363	8 530	
	Total	49 276	42 436	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	7 308	26 830	Passage de la méthode de la mise en équivalence à l'intégration globale
	Résultat	22 427	18 619	
	Total	29 735	45 449	
EL IMRANE	Réserves	(210)	101	
	Résultat	(76)	(310)	
	Total	(286)	(209)	
KAWARIS	Réserves	170	265	
	Résultat	(51)	(89)	
	Total	119	200	
TLG FINANCE	Réserves	(14 537)	(14 410)	
	Résultat	2 354	(35)	
	Total	(12 183)	(14 443)	
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	(1 159)	(523)	
	Résultat	489	516	

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2025	CP au 31/12/2024	Observation
	Total	(670)	(7)	
HAYETT	Réserves	9 709	8 954	
	Résultat	2 556	2 255	
	Total	12 265	11 209	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	216	200	
	Résultat	-	9	
	Total	216	209	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	-	-	
	Résultat	-	-	
	Total	-	-	
TUNISYS	Réserves	753	661	
	Résultat	77	110	
	Total	830	771	
AMEN SANTE	Réserves	(9 912)	(9 957)	
	Résultat	572	138	
	Total	(9 340)	(9 819)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(926)	(1 003)	
	Résultat	4	4	
	Total	(922)	(999)	
SICAV AMEN	Réserves	3 516	1 129	
	Résultat	478	235	
	Total	3 994	1 363	
SUNAGRI	Réserves	(65)	(65)	
	Résultat	-	-	
	Total	(65)	(65)	
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	(3 693)	(5 343)	
	Résultat	48	733	
	Total	(3 645)	(4 610)	
FIRST PAY	Réserves	(53)	-	
	Résultat	(668)	(15)	
	Total	(721)	(15)	
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(297)	(303)	
	Résultat	101	47	
	Total	(196)	(261)	
TOTAL	Capital	174 600	174 600	
	Réserves	1 395 500	1 285 172	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	4	1	
	Résultat	264 836	243 545	
	Total	1 835 363	1 703 741	

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31.12.2025 :

	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12	174 600	1 281 942	3 653	1	1 460 196	243 545	1 703 741
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	128 306	-	115 239	243 545	(243 545)	-
Dividendes versés	-	225	-	(115 236)	(115 011)	-	(115 011)
Changement du capital variable (SICAV)	-	(17 002)	-	-	(17 002)	-	(17 002)
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(60)	-	-	(60)	-	(60)
Ajustement affectant les réserves antérieures	-	7 138	-	-	7 138	-	7 138
Variation des subventions d'investissements	-	(8)	-	-	(8)	-	(8)
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	(8 271)	-	(8 271)	-	(8 271)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	264 836	264 836
Situation à la clôture de l'exercice 2025 .12	174 600	1 400 541	(4 618)	4	1 570 527	264 836	1 835 363

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2025 à 754 264 mDT contre 735 886 mDT au terme de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Cautions	705 308	668 914	36 394	5%
Avals	39 383	57 509	(18 126)	(32%)
Autres garanties données	9 573	9 463	110	1%
Total	754 264	735 886	18 378	2%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2025 comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Cautions en faveur des banques	309 009	387 664	(78 655)	(20%)
Cautions en faveur de la clientèle	396 299	281 199	115 100	41%
Total	705 308	668 914	36 394	5%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2025 comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	39 383	57 509	(18 126)	(32%)
Total	39 383	57 509	(18 126)	(32%)

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 558 129 mDT au 31.12.2024 à 659 791 mDT au 31.12.2025 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Crédits documentaires Import	427 859	351 789	76 070	22%
Crédits documentaires Export	231 932	206 340	25 592	12%
Total	659 791	558 129	101 662	18%

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2025 comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	656 957	644 845	12 112	2%
BTA données en garantie	51 964	123 100	(71 136)	(58%)
Total	708 921	767 945	(59 024)	(8%)

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2025 à 1 657 080 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 649 929	1 392 815	257 114	18%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	6 024	5 852	172	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	1 443 379	1 323 406	119 973	9%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	305 931	219 242	86 689	40%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	18 134	4 380	13 754	314%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	45 150	34 916	10 234	29%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	1 074 164	1 064 868	9 296	1%
Autorisation des crédits par carte	200 526	63 557	136 969	216%
Engagements sur Titres	7 151	14 100	(6 949)	(49%)
Participations non libérées	5 833	14 100	(8 267)	(59%)
Titres à recevoir	1 239	-	1 239	100%
Titres à livrer	79	-	79	100%
Total	1 657 080	1 406 915	250 165	18%

Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde de 70 431 mDT au 31.12.2025

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2025 à 3 782 529 mDT contre 3 849 847 mDT au terme de l'exercice 2024. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2025 comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	173 561	196 084	(22 523)	(11%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	9 408	9 917	(509)	(5%)
Garanties reçues de la clientèle	3 599 560	3 643 846	(44 286)	(1%)
Total	3 782 529	3 849 847	(67 318)	(2%)

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2025 un montant de 829 823 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	41 059	43 791	(2 732)	(6%)
Opérations avec la clientèle	704 458	758 766	(54 308)	(7%)
Autres intérêts et revenus assimilés	84 306	16 549	67 757	409%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	5 451	7 961	(2 510)	(32%)
Commissions à caractère d'intérêt	78 855	8 588	70 267	818%
Total	829 823	819 106	10 717	1%

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	80 945	86 079	(5 134)	(6%)
Opérations sur placement et titres	4 127	7 506	(3 379)	(45%)
Opérations de change	2 475	1 946	529	27%
Opérations de commerce extérieur	5 784	4 632	1 152	25%
Gestion, étude et engagement	19 489	13 883	5 606	40%
Opérations monétiques et de banque directe	43 481	34 303	9 178	27%
Bancassurance	4 887	4 166	721	17%
Banque d'affaire	820	6	814	13567%
Autres commissions	36 960	2 228	34 732	1559%
Total	198 968	154 750	44 218	29%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2025 et 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	276	661	(385)	(58%)
Gain net sur titres de placement	17 460	3 814	13 646	358%
Gain net sur opérations de change	49 953	32 376	17 577	54%
Total	67 689	36 851	30 838	84%

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2025 un montant de 222 914 mDT contre 188 701 mDT en 2024. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	219 752	184 535	35 217	19%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	2 282	3 856	(1 574)	(41%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	880	310	570	184%
Total	222 914	188 701	34 213	18%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2025 un montant de 645 577 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(634 353)	(606 641)	(27 712)	5%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(131 804)	(120 266)	(11 538)	10%
Opérations avec la clientèle	(455 999)	(429 523)	(26 476)	6%
Emprunts et ressources spéciales	(46 550)	(56 852)	10 302	(18%)
Autres Intérêts et charges	(11 224)	(13 676)	2 452	(18%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(2 540)	(2 125)	(415)	20%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(8 684)	(11 551)	2 867	(25%)
Total	(645 577)	(620 317)	(25 260)	4%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2025 un montant de 78 157 mDT, enregistrant une baisse de -2 125 mDT par rapport à l'exercice 2024. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(83 663)	(79 512)	(4 151)	5%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(9 000)	(7 144)	(1 856)	26%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(41 231)	(63 848)	22 617	(35%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(940)	(579)	(361)	62%
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(2 571)	(2 341)	(230)	10%
Dotations aux provisions sur congés payés	(2 061)	(1 080)	(981)	91%
Total dotations	(139 466)	(154 504)	15 038	(10%)
Pertes sur créances	(267 310)	(271 440)	4 130	(2%)
Total dotations et pertes sur créances	(406 776)	(425 944)	19 168	(5%)
Reprises de provisions sur créances douteuses	30 070	31 525	(1 455)	(5%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	13 640	20 632	(6 992)	(34%)
Reprises de provisions collectives cir BCT 2025-01	435	13 000	(12 565)	0%
Reprise de provisions sur autres risques et charges	341	2 000	(1 659)	0%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	53 248	56 121	(2 873)	(5%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	95 866	75 670	20 196	27%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	7 282	4 786	2 496	52%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	94 790	122 665	(27 875)	(23%)
Total Reprises	295 672	326 399	(30 727)	(9%)
Recouvrement des créances radiées	32 947	19 263	13 684	71%
Total des reprises et des récupérations sur créances	328 619	345 662	(17 043)	(5%)
Total	(78 157)	(80 282)	2 125	(3%)

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2025 un montant de 5 508 mDT, enregistrant une variation de 4 534 mDT par rapport à l'exercice 2024. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(858)	(1 940)	1 082	(56%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	4 855	652	4 203	645%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	5 718	2 577	3 141	122%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(14)	(315)	301	(96%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(4 193)	-	(4 193)	100%
Total	5 508	974	4 534	466%

Note 6-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2025 un montant de 275 737 mDT, en hausse de 42 248 mDT par rapport à 2024. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Frais du personnel	(187 263)	(164 681)	(22 582)	14%
Rémunération du personnel	(140 068)	(122 157)	(17 911)	15%
Charges sociales	(35 013)	(31 265)	(3 748)	12%
Impôts sur salaires	(2 359)	(2 250)	(109)	5%
Autres charges liées au personnel	(9 823)	(9 008)	(815)	9%
Charges générales d'exploitation	(73 410)	(59 007)	(14 403)	24%
Frais d'exploitation non bancaires	(16 501)	(16 625)	124	(1%)
Autres charges d'exploitation	(56 909)	(42 382)	(14 527)	34%
Dotations aux amortissements	(15 064)	(9 801)	(5 263)	54%
Total	(275 737)	(233 489)	(42 248)	18%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2025 et 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	292	1 969	(1 677)	(85%)
Moins-values sur cession des immobilisations	(745)	(249)	(496)	199%
Contribution sociale de solidarité CSS	(3 190)	(2 442)	(748)	31%
Autres résultats exceptionnels	2 642	(4 147)	6 789	(164%)
Total	(1 001)	(4 869)	3 868	(79%)

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2025 se détaille comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Impôts courants	(36 875)	(24 532)	(12 343)	50%
Impôts différés	(1 303)	(6 337)	5 034	(79%)
Total	(38 178)	(30 869)	(7 309)	24%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 905)	(2 442)	537	(22%)
Total	(1 905)	(2 442)	537	(22%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 7,584 dinars contre 6,974 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Description	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Résultat net en mDT	264 836	243 545	21 291
Nombre moyen d'actions	34 920 000	34 920 000	-
Résultat de base par action (en DT)	7,584	6,974	0,610
Résultat dilué par action (en DT)	7,584	6,974	0,610

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité du groupe AMEN BANK à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie du groupe qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (362 081) mDT à (139 581) mDT, enregistrant une baisse du besoin de trésorerie de 222 500 mDT ou 61,45%.

Cette amélioration de la trésorerie est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 431 744 mDT et des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement pour 215 287 mDT et des activités de financement à hauteur de 101 202 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est établi à 431 742 mDT au 31 décembre 2025. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 435 925 mDT ;
2. Les encaissements nets sur titres de placement pour 5 437 mDT ;
3. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 642 880 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (437 337) mDT.
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (110 726) mDT.
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour (205 982) mDT ;
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation (83 171) mDT ;
5. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (36 736) mDT ;

Note 7.2 : Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement :

Le flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement est établi à (215 287) mDT et est inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Flux nets positifs :

1. La variation des intérêts et dividendes pour 242 381 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (406 720) mDT ;
2. Les flux nets sur portefeuille investissement (50 948) mDT ;

Note 7.3 : Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement.

Le flux de trésorerie net affecté aux activités de financement est établi à (101 202) mDT au 31 décembre 2025 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. L'émission d'emprunts pour 160 000 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les remboursements d'emprunts pour (98 355) mDT ;
2. La variation des ressources spéciales pour (51 379) mDT.
3. Le versement des dividendes pour (111 408) mDT ;
4. Des mouvements sur fonds social et de retraite de (60) mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à (139 581) mDT contre (362 079) mDT au 31 décembre 2024.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2025 s'est établi comme suit :

Description	2 025	2 024
Actifs	1 038 399	889 160
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	701 568	611 574
Caisse	97 141	53 780
Avoirs et prêts à la BCT	604 368	557 733
Comptes CCP	59	61
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	336 829	277 587
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	174 927	275 860
Avoirs en compte sur les Etablissements bancaires	111 420	102 596
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	63 507	173 264
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	161 902	1 727
Titres de transaction	-	-
Passifs	1 177 980	1 251 241
Banque centrale, CCP	711 887	777 759
Comptes débiteurs auprès de la BCT	55 887	15 759
Emprunts auprès de la BCT	656 000	762 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	466 092	473 482
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	464 044	461 908
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	93 368	191 872
Emprunts interbancaires < 90 jours	370 676	270 036
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	2 048	11 574
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(139 581)	(362 079)

8- Autres Notes

8-1. Informations relatives aux risques et opportunités liés à la durabilité et au changement climatique :

Contexte et périmètre :

Conformément au Communiqué du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir dans les notes aux états financiers, la société mère présente des informations relatives aux risques et opportunités liés à la durabilité susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

La présente note est structurée en s'inspirant des principes et des exigences des normes IFRS S1 et IFRS S2, relatives respectivement aux exigences générales d'informations financières liées à la durabilité et aux informations spécifiques relatives aux changements climatiques, ainsi que du communiqué explicatif du Conseil du Marché Financier du 13 février 2026 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers.

Dans ce cadre, les informations présentées sont organisées autour de quatre piliers :

1. La gouvernance des risques et opportunités de durabilité,
2. La stratégie de la banque au regard de ces risques et opportunités,
3. Les processus de gestion des risques associés,
4. Les indicateurs et objectifs pertinents.

Axe n°1. Gouvernance des enjeux ESG

La supervision des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) relève du **Conseil de Surveillance**. À ce titre, il approuve les stratégies, les politiques et les rapports relatifs à la gestion des risques environnementaux et sociaux, à la responsabilité sociétale ainsi qu'à la durabilité, et veille à leur bonne exécution. Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an. Il est appuyé par le **Comité des Risques**, qui intervient dans le cadre de la gestion globale des risques et, plus particulièrement, pour les enjeux liés aux facteurs ESG. En 2025, le Comité des Risques s'est réuni cinq (5) fois.

La gestion et le pilotage des enjeux ESG sont assurés par le **Directoire**, avec l'implication de la fonction Risques, qui intègre les risques liés à la durabilité dans le dispositif global de gestion des risques.

La société mère accorde une importance particulière au renforcement des compétences de ses organes de gouvernance en matière de durabilité. À partir de 2026, les membres du Conseil de Surveillance, des comités spécialisés et de la Direction Générale bénéficieront d'un programme annuel de formation continue, couvrant les principaux enjeux ESG.

Axe n°2. La stratégie de la banque au regard de ces risques et opportunités liées à la durabilité

La stratégie de la société mère intègre les enjeux liés à la durabilité dans son modèle d'affaires conformément à sa Politique RSE et à sa Politique Générale de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux. Elle vise à renforcer la résilience de son portefeuille, accompagner la transition de ses clients et soutenir un développement économique durable et inclusif.

1. Stratégie d'octroi intégrant les facteurs environnementaux et sociaux :

La société mère intègre les facteurs environnementaux et sociaux dans son processus d'octroi à travers son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), qui repose sur la catégorisation des projets financés et l'évaluation de leurs impacts. Cette approche permet de tenir compte des expositions potentielles aux enjeux climatiques et environnementaux dans la décision de financement.

2. Stratégie de financement vert :

La Banque oriente une partie de son activité vers le financement de projets liés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux investissements contribuant à une amélioration environnementale, conformément à sa Politique RSE.

En 2025, cette orientation s'est traduite par la mobilisation de financements dédiés à des projets à impact environnemental positif ainsi que par l'organisation d'initiatives favorisant le dialogue sur la transition énergétique. Cette stratégie permet à la Banque de saisir les opportunités liées au développement du marché des financements durables.

3. Stratégie d'inclusion financière et de développement économique

La stratégie de la Banque intègre une dimension sociale à travers le soutien aux très petites entreprises (TPE) et aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME), ainsi qu'aux sociétés communautaires, l'appui aux institutions de microfinance et la digitalisation des services financiers.

La signature d'un mémorandum avec le Ministère de l'Emploi ainsi que la participation à un financement syndiqué en faveur d'une institution de microfinance illustrent cet engagement.

Le développement de solutions digitales contribue à élargir l'accès aux services financiers et à renforcer l'inclusion financière.

Par ailleurs, la banque détient des participations stratégiques dans le capital de deux institutions de microfinance et exerce une influence notable sur leur gouvernance, notamment à travers une présence active de ses représentants au sein de leurs conseils d'administration.

4. Stratégie d'évaluation de l'empreinte carbone et pilotage climatique

En 2025, la société mère a réalisé son premier bilan carbone au titre de l'exercice 2024, couvrant les émissions des Scopes 1, 2 et 3. Ce bilan constitue une année de référence pour le dispositif climat de la Banque et s'accompagne de la définition d'une trajectoire initiale de réduction des émissions opérationnelles.

La Banque a également procédé à un premier calcul des émissions financées sur une classe d'actifs significative, conformément à la méthodologie internationale PCAF. Ces travaux constituent une étape initiale d'évaluation de son exposition carbone.

La Banque prévoit l'actualisation annuelle de son bilan carbone, l'extension progressive du périmètre de calcul des émissions financées aux autres classes d'actifs pertinentes ainsi que l'amélioration continue de la qualité et de la granularité des données climatiques.

5. Accompagnement stratégique des clients exposés aux risques de transition

À court et moyen terme, la société mère intègre dans sa stratégie l'accompagnement des clients potentiellement exposés aux évolutions réglementaires internationales, notamment celles relatives au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF).

Dans ce contexte, la Banque prévoit d'accompagner ses clients dans la compréhension des exigences réglementaires émergentes et de soutenir le développement de solutions de financement adaptées à leurs besoins de transition.

Cette approche vise à préserver la relation client tout en réduisant progressivement l'exposition au risque de crédit.

Axe n°3. Gestion des risques relatifs aux risques et opportunités liés à la durabilité:

1. Identification des risques et opportunités liées à la durabilité

Afin d'identifier les risques et opportunités ESG significatifs pour la société mère, l'analyse s'appuie sur les normes sectorielles du SASB applicables au secteur financier, lesquelles constituent la référence officielle adoptée par l'ISSB dans le cadre des normes IFRS Sustainability.

Dans une première étape, les activités de la Banque ont été identifiées et classées en s'appuyant sur les six sous-secteurs du domaine financier définis par le référentiel SASB, afin d'assurer une adéquation entre l'analyse de durabilité et la nature opérationnelle de chaque activité.

Dans un second temps, les thématiques ont été filtrées et évaluées au regard du modèle économique de la Banque, ainsi que de leur applicabilité dans le contexte tunisien, afin de ne retenir que les sujets présentant une pertinence effective pour les activités locales et l'environnement réglementaire national.

Principe de matérialité financière :

Un risque ou une opportunité liée à la durabilité est considéré comme significatif lorsqu'il est susceptible d'influencer de manière notable la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la Banque.

L'évaluation repose sur une analyse intégrante : (i) la probabilité de survenance du risque ou de réalisation de l'opportunité, (ii) l'ampleur de l'impact financier potentiel, (iii) l'horizon temporel et (iii) l'influence possible sur les décisions des utilisateurs des états financiers.

2. Inventaire des risques et opportunités liées à la durabilité

Les éléments présentés ci-après constituent un inventaire structuré des risques et opportunités liés à la durabilité matériellement significatifs, classés par thématique, avec une description synthétique de leur nature et des principales modalités de gestion mises en œuvre. Ce tableau vise à présenter les enjeux de durabilité pertinents pour la société mère et leur intégration dans le dispositif de gestion des risques.

N°	Thème	Risques / Opportunités	Description	Horizon	Approche de gestion des risques
1	Financement durable	Opportunité réel	Opportunité de renforcer et de structurer le positionnement de la société mère Amen Bank dans le financement durable, à travers le financement de projets verts et de transition (énergies renouvelables, efficacité énergétique, projets à impact environnemental positif) ainsi que la mobilisation de lignes de financement concessionnelles dédiées ESG auprès de bailleurs internationaux.	Court terme	la société mère se positionne comme un acteur majeur dans le financement des projets liés aux énergies renouvelables en Tunisie, notamment dans le cadre du régime des autorisations et du développement des projets d'autoconsommation. Par ailleurs, la Banque renforce son positionnement dans le financement durable à travers la mobilisation de lignes de financement dédiées auprès de bailleurs internationaux et le financement de projets liés à la transition énergétique et aux énergies renouvelables. À ce titre, la Banque bénéficie notamment d'un programme de financement vert mis en place avec la BERD et l'Union européenne, visant à soutenir les investissements durables des entreprises tunisiennes.
2	Inclusion financière & renforcement des capacités	Opportunité réel	Opportunité de croissance via le développement de prêts destinés aux petites entreprises et aux programmes de développement communautaire, contribuant à la diversification du portefeuille et à l'expansion de la base clientèle.	Court /Moyen terme	la société mère soutient l'inclusion financière à travers le développement de solutions de financement destinées aux petites entreprises et aux initiatives à impact social. Dans ce cadre, la Banque participe notamment au financement de projets à vocation sociale, tels que l'opération de crédit syndiqué en faveur de l'un des sociétés des microfinances, contribuant au renforcement de l'accès au financement pour les acteurs économiques les moins bancarisés. Par ailleurs, la Banque développe des solutions digitales facilitant l'accès aux services financiers, notamment via sa plateforme digitale permettant la réalisation de certaines opérations et demandes de crédit à distance.

3	Émissions financées	Risque potentiel	Risque lié au niveau d'émissions financées et à la concentration sur des secteurs à forte intensité carbone, pouvant influencer la qualité d'actifs et les pertes de crédit attendues.	Moyen / Long terme	En 2025, la Banque a réalisé un premier calcul des émissions financées conformément à la méthodologie internationale PCAF, portant sur les données de l'exercice 2024.
4	Risque climatique de transition	Risque réel	Risque de détérioration de la solvabilité de certains clients exposés aux politiques de transition climatique et aux évolutions réglementaires environnementales, notamment le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF).	Court/ Moyen terme	Les contreparties identifiées comme potentiellement exposées au MACF font l'objet d'une surveillance renforcée dans le cadre du dispositif de gestion du risque de crédit. La Banque accompagne également les clients concernés dans la compréhension des obligations liées aux émissions intrinsèques des produits exportés et au calcul de la taxe carbone (cf. Axe n°2 - Stratégie, point 5)
5	Risques physiques	Risque potentiel	Le risque environnemental lié aux biens hypothéqués correspond au risque que la valeur des garanties immobilières soit affectée par des facteurs environnementaux	Moyen / Long terme	la société mère prévoit d'intégrer progressivement ces facteurs dans l'analyse et le suivi des garanties à partir de 2026.
6	Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit	Risque potentiel	Risque que l'insuffisante prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse de crédit conduise à une mauvaise appréciation du profil de risque des contreparties.	Moyen / Long terme	<p>Dans le cadre de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), la société mère applique un processus d'évaluation des risques environnementaux et sociaux aux opérations d'octroi de crédit d'investissement. Ce processus comprend la vérification de la conformité des projets à une liste d'exclusion, la catégorisation des projets (A, B+, B, C ou FI) selon la gravité des impacts potentiels, ainsi qu'une due diligence fondée sur un questionnaire dédié et, le cas échéant, sur l'examen des études d'impact environnemental requises par la réglementation.</p> <p>Le dispositif s'appuie sur un outil intégré dans la chaîne de financement permettant d'identifier les activités relevant de la liste d'exclusion, de catégoriser les projets, d'identifier les risques environnementaux et sociaux associés et de définir, le cas échéant, des plans d'action d'atténuation. Les mesures d'atténuation identifiées sont intégrées dans les contrats de financement par des clauses E&S adaptées. Les projets font l'objet d'un suivi périodique et le dispositif est complété par un mécanisme de gestion des réclamations ainsi qu'un audit interne du système E&S.</p>

Axe n°4. Métriques et indicateurs relatifs aux risques et opportunités liés à la durabilité

A - Métriques relatives aux opportunités liées à la durabilité

Enjeu matériel	Indicateur	Type d'indicateur	Indicateur au 31.12.2025
Financement durable	Nombre de projets photovoltaïques financés	Quantitative	15
	Encours de projets photovoltaïques financés (mDT)	Quantitative	29 385
Inclusion financière & renforcement des capacités	Nombre de prêts en cours – Développement communautaire	Quantitative	2
	Montant total des encours – Développement communautaire (mDT).	Quantitative	2 350
	Nombre de prêts en cours – Institutions de microfinance (IMF)	Quantitative	9
	Montant total des encours – IMF (mDT)	Quantitative	367 841
	Nombre de prêts en cours – PME	Quantitative	1 695
	Montant total des encours – PME (mDT)	Quantitative	1 278 870
	Nombre de prêts en cours – TPE	Quantitative	3 747
	Montant total des encours – TPE (mDT)	Quantitative	368 954
	Nombre de prêts en cours – secteurs de l'Éducation et de la Santé	Quantitative	207
	Montant total des encours des crédits liés aux secteurs de l'Éducation et de la Santé	Quantitative	231 602

B) Risques matériellement significatifs :

Enjeu matériel	Indicateur	Type d'indicateur	Indicateur au 31.12.2025
Émissions financées	Émissions financées (PCAF) – total (tCO ₂ e)	Quantitative	Les informations détaillées relatives aux émissions financées (PCAF), incluant notamment les émissions par scopes, l'intensité carbone et le taux de couverture du portefeuille, sont présentées dans le Rapport Annuel 2025 de la société mère, auquel il convient de se référer.
	Scope 1 financé (tCO ₂ e)	Quantitative	
	Scope 2 financé (tCO ₂ e)	Quantitative	
	Scope 3 financé (tCO ₂ e)	Quantitative	
	Couverture PCAF du portefeuille (%)	Quantitative	
	Score de qualité des données PCAF	Quantitative	
	Intensité carbone du portefeuille (tCO ₂ e / million TND engagé)	Quantitative	
	Description de la méthodologie utilisée pour calculer les émissions financées	Qualitative	
Risque climatique de transition	Nombre de clients exposés	Quantitative	40
	Encours exposés au MACF (mDT)	Quantitative	318 826 mDT
Risques physiques	Nombre et valeur des prêts hypothécaires situés dans des zones inondables à horizon 100 ans	Quantitative	À ce stade, la société mère ne dispose pas encore d'indicateurs quantitatifs relatifs à l'exposition aux risques climatiques

	Valeur des biens immobiliers (actifs immobilisés) de la société mère situés dans des zones exposées aux risques climatiques physiques	Quantitative	physiques, en raison de l'indisponibilité des données nécessaires dans les systèmes d'information de la Banque. Conformément à l'approche « comply or explain » prévue par le communiqué explicatif du Conseil du Marché Financier du 13 février 2026, la Banque fournit à ce stade une information qualitative sur ce sujet. La Banque prévoit de renforcer progressivement le suivi de ces risques à partir de 2026, notamment à travers l'identification et le mapping des zones géographiques les plus exposées aux aléas climatiques.
	Description de la manière dont le changement climatique et les autres risques environnementaux sont intégrés dans l'origination et la souscription des hypothécaires et les bien immobilisée d'Amen Bank	Qualitative	
Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit	Description de l'approche d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse de crédit.	Qualitative	Les informations correspondantes sont présentées dans l'Axe n°3 – Gestion des risques, point n°8 : Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit.

Cohérence avec les états financiers:

La société mère Amen Bank a examiné, dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, si les facteurs liés à la durabilité étaient susceptibles d'affecter de manière significative :

- Des estimations comptables
- Des tests de dépréciation des actifs ;
- Des provisions et passifs éventuels ;
- De l'évaluation de la continuité d'exploitation.
- Des valeurs des garanties.

Lorsque cela est pertinent, les hypothèses retenues dans le cadre de ces estimations intègrent les risques identifiés, notamment ceux liés à l'environnement macroéconomique, aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux dynamiques sectorielles.

Par ailleurs, les risques émergents et les opportunités liés à la durabilité pourraient potentiellement avoir une incidence sur certains postes des états financiers de la Banque, notamment

- Les revenus d'intérêts et commissions (PR1, PR2),
- Les dotations aux provisions pour pertes de crédit (PR5/CH4),
- Les charges générales d'exploitation (CH7); notamment les primes d'assurance
- Les créances sur la clientèle (AC3)
- Le portefeuille d'investissement (AC5).
- Les emprunts et ressources spéciales (PA4).

À la date d'arrêté des états financiers, la Banque n'a identifié aucun élément présentant d'incidence financière significative sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la banque.

Informations de durabilité intégrées au périmètre consolidé:

Une analyse de matérialité a été réalisée par la société mère Amen Bank sur le périmètre couvert par les états financiers consolidés, tel que présenté au paragraphe « Périmètre de consolidation et méthode de consolidation ». Cette analyse vise à identifier et à évaluer les risques et opportunités liés à la durabilité susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, la performance ou les perspectives du groupe.

Le périmètre de la présente note relative aux informations de durabilité est défini de manière cohérente avec celui des états financiers consolidés, assurant ainsi l'alignement entre les informations financières et extra-financières, conformément aux exigences de connectivité prévues par les normes IFRS Sustainability.

Au titre de l'exercice 2025, les travaux d'identification et d'analyse des risques et opportunités liés à la durabilité ont été réalisés au niveau de la société mère Amen Bank. Conformément au principe « Comply or Explain » préconisé par le Conseil du Marché Financier, la Banque adopte une approche progressive visant à étendre ce périmètre aux filiales consolidées à compter de l'exercice 2026.

À l'issue des travaux réalisés au titre de l'exercice 2025, aucun élément significatif n'a été identifié justifiant la présentation d'informations spécifiques relatives à la durabilité au niveau des filiales. En conséquence, aucune information additionnelle afférente aux filiales n'a été intégrée dans les états financiers consolidés.

8.2 Note afférente à l'affaire du conseil de la concurrence

Le 29 mai 2024 une affaire a été portée à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant l'épidémie du COVID-19.

Jusqu'à la date de l'arrêt des états financiers aucune décision n'a été notifiée à la banque ainsi le risque final dépend du sort définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

8.3 Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le conseil de surveillance du 27/03/2026. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

AMEN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 835 363 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **264 836 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (62%) et qui totalise, au 31 décembre 2025, **8 198 132 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations-disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **550 048 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **21%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2025, à **829 823 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**63%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, ne sont pas audités par leurs commissaires aux comptes à la date de préparation de ce rapport.
- La note « 8.2 Note afférente à l'affaire du conseil de la concurrence » aux états financiers, décrit l'évolution de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. A la date du présent rapport aucune décision n'a été notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes

consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif à l'élaboration des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que

la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 02 avril 2026

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé

ECC MAZARS
Borhen CHEBBI